



REGLEMENT INTERIEUR DU CABINET DE SOPHROLOGIE

Les séances ont lieu dans mon cabinet à Latronquière ou à domicile des clients. Dans ce cas-là, je peux fournir une attestation d'assurance. Dans le cadre des groupes maternité ou des accompagnements de groupe, une attestation est aussi possible.

La régularité des séances, selon les modalités définies conjointement lors de l'entretien préalable, fait partie intégrante de la proposition d'accompagnement. Pour toute séance annulée ou reportée par le client, celui-ci s'engage à prévenir, par téléphone, au moins 48 heures à l'avance. Passé ce délai, la séance sera due. Dans le cas où le client arrive en retard à la séance, celle-ci sera due en totalité et elle finira à l'heure initialement prévue.

Le patient s'engage à régler chaque séance le jour même. Lorsqu'il s'agit de forfaits, le règlement se fait à l'avance.

Lors de l'inscription à un atelier de sophrologie de groupe, un questionnaire sera remis et devra être complété par la personne souhaitant pratiquer la sophrologie. Ce questionnaire est confidentiel, vous êtes bien sûr libre de répondre ou non à ces questions.

Lors de l'entretien préalable, il peut s'avérer que je décline la proposition de vous accompagner. Je m'engage à vous en donner les raisons.

La relation entre la personne qui vient en consultation et moi-même est une alliance faite de confiance, de bienveillance et de respect. Une relation d'égal à égal, sans lien de pouvoir ou de dépendance ou de relation affective.

Tout ce qui se passe et se dit dans le cabinet (ou lors des séances de sophrologie de groupe) demeure confidentiel. L'expression libre, l'écoute et le non-jugement, surtout entre participants dans les séances de groupe, sont essentiels. Je m'en porterai garante.